

Direction du recouvrement

Contact



Adresses

Direction du recouvrement
Case postale
Direction générale des affaires institutionnelles et des
communes
1014 Lausanne



Téléphone

021 316 45 72



Fax



Mail

recouvrement.dgaic(at)vd.ch



Site

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/dep-arternement-des-institutions-et-du-territoire-dit/direction-generale-des-affaires-institutionnelles-et-des-communes-dgaic/direction-du-recouvrement/>



Horaires

Renseignements par téléphone, tous les jours : 9h30 à 11h30

Informations complémentaires

Type

Service de recouvrement

Informations complémentaires

Le secteur n'est pas ouvert au public

Prestations

Renseignements téléphoniques concernant : - le recouvrement de l'assistance judiciaire - le recouvrement des notes de frais pénaux - le recouvrement des créances compensatrices - le recouvrement des amendes et des peines pécuniaires : 021 316 45 72

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch